



# Rencontre d'information et d'échange

6 février 2025



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada sous le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) - Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC).

# Structure de la présentation



- État d'avancement des dossiers 2024
- Période d'inscription spéciale : PGB 4.1 - saison 2025
- Information 2025-2028
- Période de questions

# Mise en contexte



Une aide fédérale administrée par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) dans le cadre du Fonds d'action à la ferme pour le climat

- Vise une action climatique immédiate à la ferme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Soutient l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) dans trois domaines



**Projet Agrisolutions climat de l'UPA**

# PGB 4.1

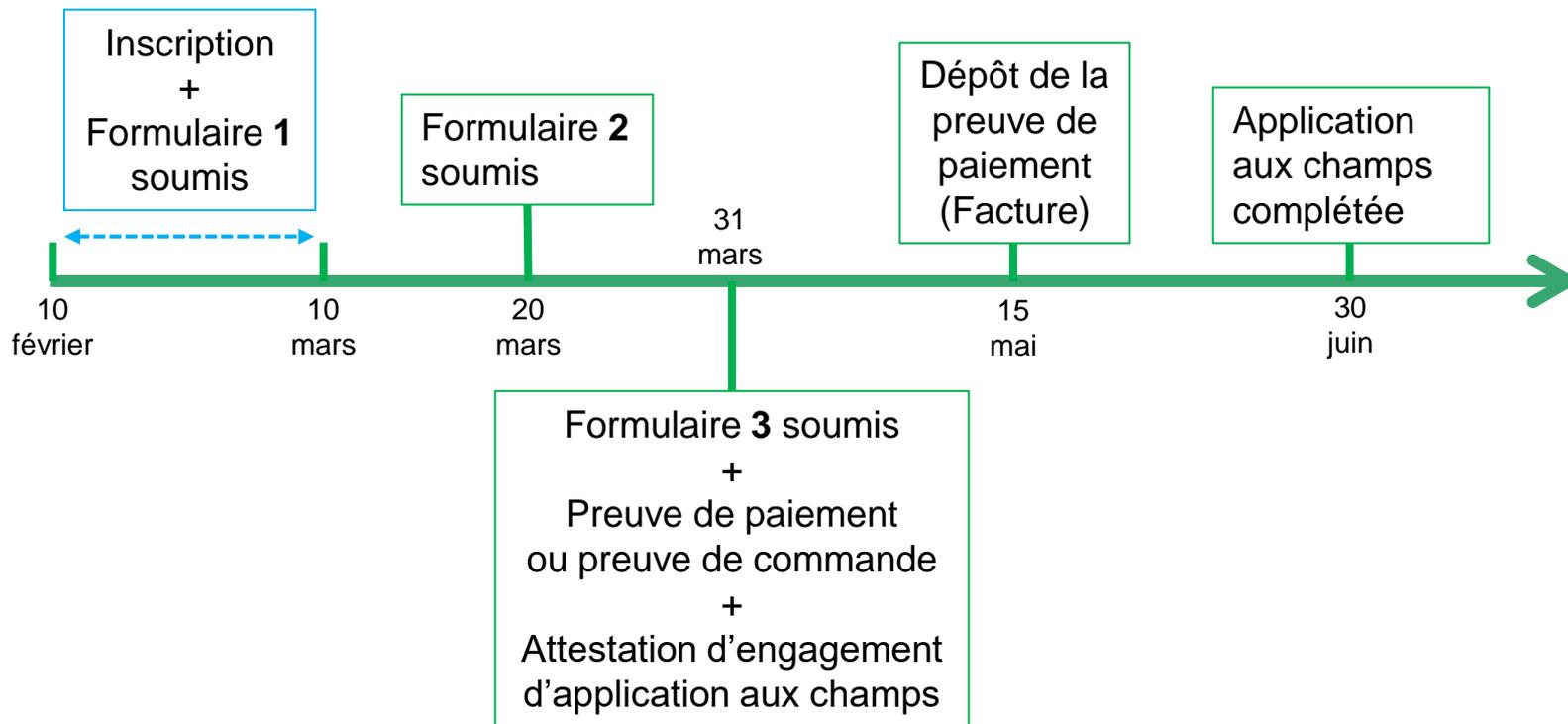
Utiliser de l'urée enrobée de polymère  
pour la saison 2025

Période d'inscription spéciale

**10 février au 10 mars 2025**

# Conditions applicables

## PGB 4.1 Utiliser de l'urée enrobée de polymère pour la saison 2025



# Conditions applicables

## PGB 4.1 Utiliser de l'urée enrobée de polymère pour la saison 2025



- Auto-déclaration d'achat d'engrais azotés : achat fait entre le 2 mars et le 30 juin 2022
- **Dépôt de l'attestation signée : AU PLUS TARD le 31 mars 2025**
- **Dépôt de la preuve de paiement : AU PLUS TARD le 31 mars 2025**  
si la preuve de paiement n'est pas disponible, la preuve de commande des engrais à recevoir au printemps 2025 doit être fournie au plus tard le 31 mars et la preuve de paiement devra ensuite être transmise par courriel au plus tard le 15 mai 2025.
- **Dépôt de la preuve de paiement (facture datée et payée) : AU PLUS TARD le 15 mai 2025**
- **Engagement d'application au champ: AVANT le 30 juin 2025**
- L'entreprise agricole ne pourra pas se voir accorder plus de 75 000 \$ pour la durée du projet Agrisolutions climat, soit entre février 2022 et mars 2025, et ce, sans égard aux volets auxquels elle aurait pu participer
- **La période d'inscription spéciale est conditionnelle aux budgets disponibles**

# Conditions applicables

## PGB 4.1 Utiliser de l'urée enrobée de polymère pour la saison 2025



**Le financement de la PGB 4.1 au cours de la période d'inscription du 10 février au 10 mars 2025, est appliqué de la façon suivante :**

- Le taux pour l'azote sous la forme d'urée enrobée de polymère a été majoré à 0,75 \$ /kg
- Il n'y a pas de maximum de superficie
- Si un producteur a participé à la PGB 4 en 2024, il est également admissible à la PGB 4.1 pour un second montant de 4 000\$ maximum
- La PGB 4.1 exclut des inscriptions rétroactives à la saison 2024
- À noter que le même processus d'inscription est applicable à tous (trois formulaires), qu'ils aient déjà participé ou non au projet Agrisolutions climat en 2024

# Accompagnement professionnel

## PGB 4.1 Utiliser de l'urée enrobée de polymère pour la saison 2025



- **295\$ Accompagnement professionnel** : montant accordé au producteur une seule fois pour la PGB 4.1 pour rembourser l'accompagnement professionnel qu'il reçoit.
  - Si un producteur a participé à la PGB 4 en 2024, il est admissible à un second montant pour l'accompagnement professionnel pour la PGB 4.1
- **600\$ Portrait Agrisolutions climat** : montant accordé au producteur, seulement-pour une nouvelle inscription au projet Agrisolutions climat pour l'année 2024-2025.

# Formulaires PGB 4.1 pour la saison 2025

# Formulaire 1

Pour chaque demande, un nouveau formulaire 1 doit être complété

L'auto-déclaration d'achat d'engrais entre mars et juin 2022 demeure

La PGB 4.1 apparaîtra au formulaire 1

## Nouvelle demande: Formulaire 1

Superficie totale de la ferme en (ha)\*

Superficie totale en culture (ha)\*

Superficie totale en boisé (ha)

Nombre total d'unités animales

Calculateur Acres (ac) -> Hectares (ha)

Acres Hectares  
1 = 0,405

Auto-déclaration achat d'engrais pendant une période 2 mars 2022 au 30 juin 2022\*

- Oui  
 Non

Choix de pratique de gestion bénéfique (PGB) \*

- 1: Réduire les apports d'engrais minéraux azotés totaux pour l'ensemble d'une culture  
 2: Réduire les apports d'engrais minéraux azotés totaux suivant une culture de couverture  
 3: Remplacer les fertilisants minéraux azotés par l'introduction d'amendement à l'échelle de l'entreprise  
 4: Utiliser de l'urée enrobée de polymère  
 4.1: Utiliser de l'urée enrobée de polymère pour la saison 2025  
 5: Introduction d'une culture principale dans la rotation qui réduit les besoins d'azote de l'entreprise  
 6: Introduction d'une culture de couverture avec légumineuse pour les secteurs horticoles  
 7: Sentinelle+ (secteurs horticoles)  
 8: Sentinelle+ dans le maïs grain  
 9: Volet Cultures de couverture (exclusif secteur grandes cultures)

# Formulaire 2



## PGB 4.1: Utiliser de l'urée enrobée de polymère pour la saison 2025

Attestation du respect des conditions de participation\*

Résumé des conditions générales de participation et des conditions spécifiques pour chacune des PGB

J'ai lu

Détient un PAEF pour la saison de culture de 2025\*

- Oui  
 Non

Je m'engage à acheter de l'urée enrobée de polymère avant le 31 mars 2025 pour une utilisation en 2025.\*

Je m'engage à appliquer l'urée enrobée de polymère sur les superficies de mon entreprise avant le 30 juin 2025.\*

Nom du conseiller  
Si votre consultant r

Zorro Baie-Jam

Commentaires

Principaux changements, nous demandons une estimation de l'azote sous forme d'urée enrobée de polymère et de préciser le moment d'application

Copier ✕

Culture\*

Superficies proposées pour l'application de l'urée enrobée (ha)\*

Besoin en azote estimé de la culture (kg/ha)\*

Nom commercial du produit proposé\*

% d'azote de la formulation du produit (N-P-K)\*

Moment d'application\*

Estimation de la quantité totale d'azote à apporter (kg/ha)\*

Urée enrobée de polymère (kg/ha)\*

Somme des superficies (ha): 0.0

Moment d'application\*

- Au moment du semis - volée - avant le 30 juin 2025
- Au moment du semis - incorporé - avant le 30 juin 2025
- Au moment du semis - avant le 30 juin 2025
- Au fractionnement - volée - avant le 30 juin 2025
- Au fractionnement - incorporé - avant le 30 juin 2025

Créez autant de boîtes de dialogue que vous avez de formulations pour une même culture

# Formulaire 3

## Formulaire 3

Voulez-vous annuler cette demande et par conséquent ne plus donner suite à toute PGB de la présente demande?

Je déclare avoir acheté des engrais minéraux entre le 2 mars et le 30 juin 2022\*

Attestation du respect des conditions de participation\*

Résumé des conditions générales de participation et des conditions spécifiques pour chacune des PGB

J'ai lu

J'ai déposé mon attestation signée par mon consultant (agronome) et moi-même\*

Déposez autant d'attestation qu'il y avait de conseiller associé à votre demande. Assurez-vous que les documents sont lisibles.

- Oui  
 Non

Indiquez le statut juridique de votre entreprise\*

À moins de nous fournir une autre adresse postale dans la case de correction dédiée, le chèque sera envoyé à l'adresse suivante :

4325435dgbfhdgfhbd  
Saint-Valentin Québec 514 -26

Autre adresse pour le chèque

## PGB 4.1: Utiliser de l'urée enrobée de polymère pour la saison 2025

Nom du conseiller associé au dossier de fertilisation\*

Si votre consultant n'est pas présent dans la liste, veuillez enregistrer et reprendre lorsqu'il se sera inscrit.

J'ai déposé mon PAEF 2025\*

- Oui  
 Non

J'ai déposé le plan de ferme récent\*

- Oui  
 Non

J'ai déposé la preuve d'achat de l'urée\*

- Oui  
 Non

Déposez les pièces justificatives é (urée enrobée de polymère)\*

Nommez les pièces jointes selon ce qu'elles sont.

Commentaires

Coordonnées GPS du champ\*

Inscrire les coordonnées du champ qui a la plus grande superficie. Latitude (Ex: 45,5451), Longitude (Ex: -73,4915)

Latitude

Longitude

Trois pièces justificatives sont exigées pour la PGB 4.1 (PAEF 2025, plan de ferme et preuve d'achat)

En l'absence de la preuve d'achat au 31 mars, cochez « non ». La preuve d'achat devra être transmise **au plus tard le 15 mai 2025** par courriel. Indiquez dans la boîte commentaire la situation de l'entreprise.

# Détails des montants accordés pour la période spéciale d'inscription- saison 2025

# Quantité de N - urée enrobée de polymère

**Les éléments essentiels**

Moment d'application  
Avant semis - incorporé

Formulation du produit réellement appliqué (N-P-K)\*  
162-0-0

% d'azote de la formulation du produit réellement appliqué (N-P-K)\*  
45,5

A - % d'azote de la formulation sous forme d'urée enrobée de polymère\*  
Exemple 20% , inscrire 20  
50,55

B - Taux d'application de l'engrais (kg/ha)\*  
356

A x B - Total d'azote appliquée par l'urée enrobée de polymère (kg/ha)  
179,95799999999997

Avant de procéder à l'approbation finale, l'analyste s'assure de la justesse des informations reçues

Vous pouvez vérifier et valider l'information transmise

# Quantité de N - urée enrobée de polymère

## L'importance de l'information transmise

			Qté Comm. Qty Ordered	Qté Expédiée Qty Shipped
MEL	• MELANGE ENGRAIS VRAC	kg	0.0000	15 070.0000
S6450001	• PURYIELD	kg	0.0000	7 617.0000
S6460000	• 46-0-0	kg	0.0000	7 453.0000

Une preuve d'achat détaillée permet de bien comprendre le dossier proposé

Dans ce cas-ci, nous comprenons que la formulation est composée à 50% de deux ingrédients de base dont de l'urée enrobée de polymère (Puryield)

# Quantité de N - urée enrobée de polymère

Moment d'application  
Avant semis - incorporé

Formulation du produit réellement appliqué (N-P-K)\*  
162-0-0

% d'azote de la formulation du produit réellement appliqué (N-P-K)\*  
45,5

A - % d'azote de la formulation sous forme d'urée enrobée de polymère\*  
Exemple 20% , inscrire 20  
**22,75**

B - Taux d'application de l'engrais (kg/ha)\*  
356

A x B - Total d'azote appliquée par l'urée enrobée de polymère (kg/ha)  
**80,99**

Dans l'exemple, le pourcentage d'azote de la formulation sous forme d'urée enrobée de polymère aurait dû être de 23%, Soit 50,55% de 45% d'azote de la formulation donne 22,75% provenant de l'urée enrobée

Impact sur le résultat (kg/ha) des quantités d'azote sous forme d'urée enrobée de polymère

# Quantité de N - urée enrobée de polymère

Formulation du produit réellement appliqué (N-P-K)*	<input type="text" value="40.9-0-0"/>
% d'azote de la formulation du produit réellement appliqué (N-P-K)*	<input type="text" value="40,9"/>
A - % d'azote de la formulation sous forme d'urée enrobée de polymère* Exemple 20% , inscrire 20	<input type="text" value="8,18"/>
B - Taux d'application de l'engrais (kg/ha)*	<input type="text" value="269,6"/>
A x B - Total d'azote appliquée par l'urée enrobée de polymère (kg/ha)	<input type="text" value="22,05328"/>

Le commentaire comportait la formulation de l'engrais pour la culture de blé et selon ce commentaire, l'azote sous forme d'urée enrobée de polymère représente 20%.

Donc, 20% de 40,9% d'azote de la formulation donne 8,18% provenant de l'urée enrobée

# Quantité de N - urée enrobée de polymère

## LE CALCUL:

- Culture de blé et superficie de: 70 ha [C]
- Formulation 40,9-0-0
- Taux d'application : 269,8 kg/ha d'engrais [B]

**Dans la demande, il est indiqué qu'il y a 20% d'azote sous la forme d'urée enrobée de polymère dans la formulation**

Dans 1 tonne d'engrais, il y a 409 kg de N = 40,9% de N

Pour 20% d'urée enrobée de polymère = 8,18% de N (urée enrobée de polymère) [A]

**Le calcul pour l'aide financière est le suivant :**

[A] 8,18% d'azote sous forme d'urée enrobée de polymère \* [B] 269,8 kg/ha = 22,05 kg/ha  
d'azote sous la forme d'urée enrobée de polymère

- 22,05 kg/ha \* [C] 70 ha = 1543,5 kg de N (urée enrobée de polymère)
- 1543,5 kg \* 0,75\$ /kg = 1157,63 \$

# Les factures (preuves de paiement)



## Pour chacun des clients

- Différencier les bons de commande des factures
  - Seules les preuves de paiement transmises **au plus tard le 15 mai** seront acceptées
- Bien identifier la formule globale et les engrais
  - les engrais de base et les quantités
  - l'urée enrobée spécifiquement et les quantités
- **L'émission du chèque ne sera faite qu'avec la preuve de paiement**

# Les factures (preuves de paiement)



Facture/invoice		Date	Numéro - Number	Page		
		2024-03-26		1		
Vendu à - Sold To	Ferme des Beaux champs		Livré à - Shipped To	Ferme des Beaux champs		
No de client - Customer No	No livraison / No. Siga	Date livraison - Delivery date	No Commande - Purchase Order			
	L	2024-03-25				
Terme de paiement - Term of payment	conseiller - Sales representative	Nom du transporteur - Carrier's Name				
Code de produit Product Code	Description	Quantité Quantity	Unité Unit	Prix unitaire Unit price	Montant Amount	FP
		10000,0	kg			
		10000,0	kg			
		10,0	UN			FP
		10,0	UN			FP

Les éléments essentiels de la preuve d'achat

# Information 2025-2028



# PROJET AGRISOLUTIONS CLIMAT 2025-2028

- La prolongation en 2025-2028 du programme **Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat** a été annoncée à la fin janvier 2025.
- 13 bénéficiaires du fonds 2025-2028, **dont l'UPA**, ont été sélectionnés pour continuer à soutenir les agriculteurs dans leurs efforts pour devenir plus résilients au climat avec des nouveaux projets.



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada sous le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) – Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC).

# PROJET AGRISOLUTIONS CLIMAT

## 2025-2028

À ce stade-ci (*information préliminaire*) :

- L'ouverture des inscriptions est prévue en avril 2025 (date précise à venir);
  - Le même nombre de PGB serait offert (certains ajustements possibles);
  - Les processus d'inscription (formulaires) seraient comparables.
- 
- **Limite par entreprise sera majorée: 100 000\$ par entreprise pour la période saison 2022 à saison 2027.**



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada sous le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) – Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC).

# Période d'échanges